

Installation du MJPM individuel

Deux Ateliers pour tout savoir

Projet professionnel & Agrément DDETS (Préfecture)

Durée : 1 journée – Prochaines dates : Lundi 16 octobre 2023 ou Jeudi 25 janvier 2024 ou Jeudi 27 juin 2024

A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité, en vue d'obtenir son agrément comme MJPM individuel :

- De constituer son dossier complet de réponse à un appel à candidatures organisé par la DDETS
- De présenter et soutenir à l'oral son projet professionnel devant la commission départementale d'agrément

Module 1 : L'appel à candidatures

- Du schéma régional à l'appel à candidatures : bases légales et réglementaires
- Publicité de l'appel à candidatures – Où le trouver ?
- Décryptage de l'appel à candidatures – Les différences d'un département à l'autre
- Remplissage, rubrique par rubrique, du formulaire de réponse (Cerfa)
- Le DIPM - la Notice d'information - le Projet professionnel
- Les pièces complémentaires
- Forme du dépôt et délais

Module 2 : L'Audition devant la commission

- Composition, Rôle et Fonctionnement de la commission
- Préparation de l'audition : Anticiper les questions - Savoir se présenter & argumenter – Rester cohérent avec son dossier de formation au CNC MJPM et son dossier de réponse à l'appel à candidatures
- L'arrêté d'agrément & les voies de recours
- Questions / Réponses

Création & Organisation du Cabinet MJPM

Durée : 1 journée – Prochaines dates : - Mardi 17 octobre 2023 ou Vendredi 26 janvier 2024 ou Vendredi 28 juin 2024

A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité :

- De créer sa structure et de concevoir son organisation
- De déterminer le seuil de rentabilité de son activité de MJPM et d'établir un plan de trésorerie prévisionnel

Module 1 : Statut juridique et Régime social

- Les implications du mode d'exercice individuel
- Choix du statut juridique - Démarches
- Régime fiscal et social (auto-entrepreneur et EI)
- Gestion du risque professionnel
- La protection juridique et patrimoniale du MJPM

Module 2 : Financement de l'activité

- Modalités de rémunération du MJPM
- Compte de résultat prévisionnel
- Calcul du seuil de rentabilité
- Plan de trésorerie

Module 3 : Organisation du Cabinet

- L'organisation de l'activité
- Définition des procédures internes
- Externalisation des tâches
- Choix d'un logiciel de gestion des dossiers des MP
- Gestion documentaire / Archivage
- Gestion comptable

Module 4 : Installation

- Stratégie d'installation
- Etude d'opportunité
- Position des DDETS
- Questions/Réponses

Lieu : Paris 17^e Durée : 7 heures/Atelier Horaires : 9h00 – 12h30 puis 13h30 – 17h00 Objectif : Perfectionnement des connaissances
Effectif moyen/session : 4 à 15 participants - Modalités pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés, jeux de rôles, échanges
Date limite d'inscription : 1 jour ouvrable avant la date de la formation

Possibilité de suivre ces ateliers EN DIRECT en DISTANCIEL synchrone (Visioconférence)

ISGT et IMaJIS sont des organismes de formation certifiés Qualiopi dans la catégorie « Actions de formation »